

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**INONDATIONS : SITUATION LE 2 JUIN 2016 À 14H**

**Sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière, la situation est globalement maîtrisée.**

**Pour autant, la Cellule Opérationnelle et de Crise reste activée par le maire d'Ozoir-la-Ferrière, Jean-François Oneto.**

**Pompiers, élus et services municipaux** sont toujours actifs sur la mise en sécurité des personnes. Des équipes patrouillent à travers la commune afin d'assurer une vigilance renforcée.

Les habitants qui ne bénéficient pas de solidarité de proximité peuvent contacter la mairie au **01 64 43 35 74**.

**Le Département appelle également à la plus grande vigilance car la situation pourrait s'étendre dans le temps compte tenu des informations hydrologiques et météorologiques actuelles.** Jean-François Oneto, Vice-président en charge des routes et des transports, invite tous les Ozoiriens à envisager leurs déplacements avec prudence, voire à les limiter et à se tenir informés des conditions météorologiques et de circulation.

Suivez strictement les consignes de sécurité et de précaution des pouvoirs publics.

**Restez informés et en cas d'urgence composez le 18.**

Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (mobilier, produits toxiques, appareil électriques etc...).

Coupez les réseaux si nécessaire (électricité, gaz, eau).

---

**Informations et attentions à avoir**

**La commune va demander au Préfet de Seine-et-Marne de déclarer cette dernière en zone de catastrophe naturelle. N'hésitez pas à adresser des éléments d'information sur votre situation et notamment des photos pour permettre à la commune d'être déclarée zone de catastrophe naturelle.**

Vous devez déclarer les faits rapidement auprès de votre assurance et émettre des réserves systématiquement sur votre déclaration, ceci pour permettre la prise en compte de dégâts non constatés dans un premier temps.

**Pour plus d'informations :** [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr) et [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)